

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur le ministre du Commerce, 13 juin 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation2 p. (155r, 156r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le ministre du Commerce, 13 juin 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47814>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 juin 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Grevart, Louis \(1829-1901\)](#)

Lieu de destination Paris

# Description

Résumé Sur des formalités douanières pour expédier de la fonte de Longwy en France en transit par la Belgique par Erquelinnes.

Notes

- Destinataire : Louis Grivart est ministre du Commerce du 22 mai 1874 au 10 mars 1875.
- La lettre est signée « Godin | Député de l'Aisne ».

## Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Transport de marchandises](#)

Lieux cités

- [Belgique](#)
- [Erquelinnes \(Belgique\)](#)
- [France](#)
- [Longwy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 13 Juin 74

À Monsieur le Ministre  
du Commerce

Monsieur le Ministre,

Je desire saisié de Longuey des fontes  
de fer, en transit par la Belgique, à destination  
de la frontière de France par  
quelques.

Je n'ai pu obtenir jusqu'à ce jour  
de la douane française les moyens de  
faire ces expéditions. Les formalités  
existant, si grande, dans la cerve par  
l'expéiteur d'un emprunt de territoire  
établissant que la marchandise ne  
fait que transiter par les lignes  
belges, mais si je n'ai pu encore  
obtenir ces documents.

Je vous prie, Monsieur le  
Ministre de bien vouloir m'indiquer

ce qui est à faire pour obtenir de  
la douane française l'autorisation  
d'effectuer ces transports, et sans  
besoin de m'accorder votre bien-  
veillante intervention pour lever  
les difficultés que j'éprouverai.

Veuillez agréer, Monsieur  
le Ministre, l'assurance de  
ma considération la plus  
distinguee

  
Gérard de l'Ainay  
Député de l'Ainay